

**POINT
N°7**

QUESTION

**Quels sont les RESSOURCES et l' EMPLOI (adultes / jeunes) À LA RÉUNION
principalement dans le secteur de l'agroalimentaire?**



RÉPONSE D'OASIS RÉUNION

les ressources, dans le domaine agro-alimentaire ce sont

**les terres cultivables,
les exploitations agricoles avec leurs outils, méthodes et techniques de culture,**

sous la responsabilité directe

des agricultrices et des agriculteurs

qui fournissent à la société humaine dans sa totalité

les productions végétales et animales

nécessaires à son alimentation quotidienne et durable

La surface des terres cultivables à La Réunion (SAU) est de moins de 50 000 ha

dont seulement 42 500 ha sont cultivés par la profession agricole

**Plus de la moitié est consacrée à la culture industrielle conventionnelle
de la canne à sucre**

**et seulement un peu plus de 5000 ha sont dédiés aux cultures vivrières
(légumes dont tubercules, fruits)**

et plus de 11 000 ha à l'élevage (dont la grande majorité pour l'élevage bovin)

Le secteur agricole en 2020 a assuré **21 707 emplois directs**
(15 232 exploitants et 7534 salariés permanents et temporaires
pour un Volume de travail agricole égal à 10 568 Équivalent Temps plein)

La **production locale** a été tous produits comptabilisés
au maximum de **130 000 tonnes (22 %)**, dont une partie est exportée

au moins **500 000 tonnes d'aliments**
sont consommées annuellement par la population
et en produits directement importés à plus de 80%

les 20% produits localement sont issus de l'agrochimie
et finalement 99% de la consommation locale sont liés aux diverses importations
(cf . Point N°1 de la radioscopie)

Le secteur de l'**Agriculture Biologique**

compte **382 exploitations Bio et en conversion (5,5 %)**

sur un peu plus de **1500 ha (3,6% de la surface cultivée, canne comprise)**

(avec une **progression de 15% par an depuis 2015)**

et pour une production annuelle de **2 500 tonnes (?)**

Combien d'emplois directs,
à pratique agricole équivalente à celle de l'agriculture locale
correspondraient au volume annuel des importations de produits alimentaires ?

De l'ordre de 25 000 emplois à temps plein ...
ce serait multiplier par plus de 3 le nombre d'emplois agricoles à temps plein

En appliquant les ratios que l'industrie de la canne utilise
pour évaluer les emplois indirects de l'agriculture cannière

ce serait plus de 180 000 emplois indirects nouveaux
qui pourraient être créés à la Réunion
dans le cas d'une agriculture locale assurant une pleine auto-suffisance alimentaire

Avec un **taux de chômage de 21%**,

près de **180 000 hommes et femmes sans activité professionnelle et sans rémunération**

Avec une population dont **plus de 40% des personnes vit sous le seuil de pauvreté**

le risque majeur de crises sociales s'accroît d'année en année

doublées de crises sanitaires et de dégradations environnementales

(pollutions chimiques, accumulation des déchets non recyclables, empreinte carbone des énergies fossiles, perte de biodiversité, dégradation de la qualité de vie et de la santé des agriculteurs...)

A La Réunion, de quoi avons nous besoin pour tendre vers une **Autonomie Alimentaire Durable = le plein emploi?**

une **agriculture paysanne auto-suffisante, 100% Bio,**
qui assure à notre territoire
une vraie **souveraineté alimentaire et économique**

construite sur des **productions identitaires**
valorisant l'image du pays, attractive pour les citoyens

préservant la santé de ses habitants,

ainsi que **la richesse biologique de son patrimoine naturel.**

attractive pour les visiteurs nationaux et étrangers

Une agriculture et une consommation alimentaire

source de nombreux emplois locaux durables,

économique car sans gaspillage,

sans production de déchets non recyclables

représentative d'une économie circulaire, sociale, environnementale, solidaire

L'Île de La Réunion dans les sillons de l'Agriculture Biologique (AB)...



<https://agriculture.gouv.fr/logo-ab>

1/ Préambule

2/ La problématique générale de l'emploi à La Réunion en 2020

3/ Le diagnostic actuel et les tendances dans l'agriculture, la transformation et la distribution des produits, la restauration et la consommation domestique

4/ Comment favoriser l'extension de l'agriculture biologique dans la société réunionnaise ?

1/ Préambule

Les ressources et l'emploi font référence à la question fondamentale de la manière dont une population peut **mettre en valeur un territoire pour subvenir à ses besoins fondamentaux, dont le premier est de se nourrir**. Les ressources agricoles sont le bien précieux qui permet de maintenir en bonne santé l'ensemble de la population : produits de la terre, ressources renouvelables, qui mobilisent des **compétences humaines que la profession agricole a le privilège de posséder et de transmettre de génération en génération** ; et ce qui fait du « paysan » le **premier acteur de protection du vivant et de la santé publique**.

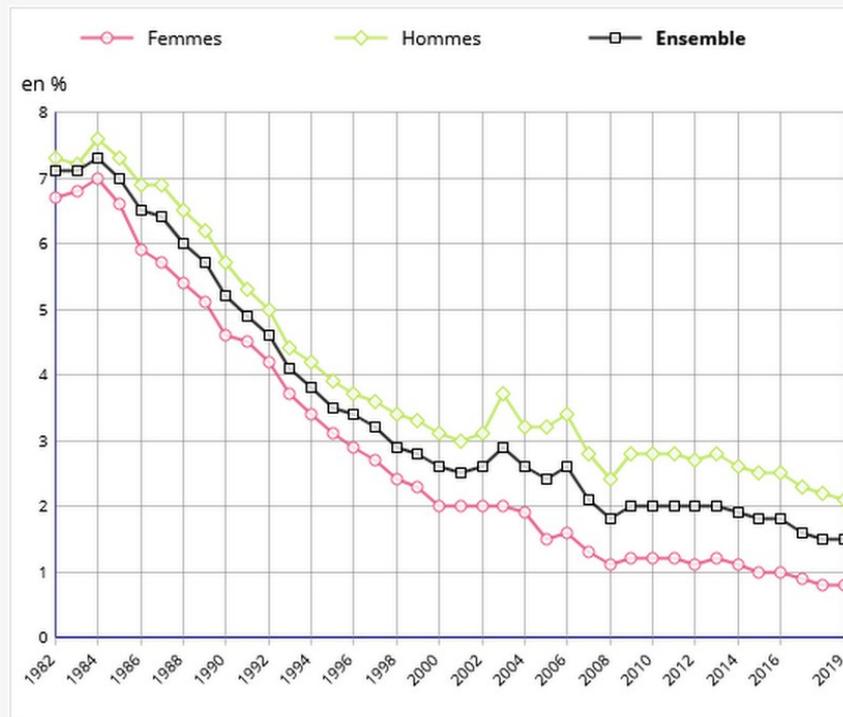
Combien d'emplois agricoles sont dévolus à cette activité essentielle ?

En France comme partout dans le monde, la tendance est fortement à la baisse :
« il y a quatre fois moins d'agriculteurs exploitants qu'il y a quarante ans.

En 2019, en France, environ 400 000 personnes en emploi au sens du Bureau international du travail (BIT) sont, dans leur emploi principal, agriculteurs exploitants, soit 1,5 % de l'emploi total (figure 1). Parmi eux, 7 % effectuent des activités liées à l'exploitation de ressources naturelles, mais ne possèdent pas d'exploitation agricole ; ils sont entrepreneurs de travaux agricoles, exploitants forestiers, patrons pêcheurs ou aquaculteurs.

Dans un contexte de gains de productivité du travail agricole et d'augmentation de la taille des exploitations, en près de quarante ans, la proportion des agriculteurs exploitants a fortement diminué. En 1982, on comptait 1,6 million d'agriculteurs, soit 7,1 % de l'emploi total. Dans le même temps, le nombre d'ouvriers agricoles, rattachés au groupe social des ouvriers, a lui aussi baissé, mais dans une moindre mesure : de 310 000 en 1982 à 250 000 en 2019. »

Figure 1 – Part des agriculteurs exploitants dans l'emploi total entre 1982 et 2019



Lecture : en 2019, 2,1 % des hommes en emploi sont agriculteurs exploitants.

Champ : France hors Mayotte, population des ménages, personnes en emploi.

Source : Insee, enquêtes Emploi, séries longues sur le marché du travail.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4806717>

Alors que la France a été pendant longtemps le premier pays producteur de l'Union Européenne, la tendance durant les dernières décennies a donc été vers l'augmentation croissante de la part de l'importation de produits alimentaires :

Près d'1 fruit ou légume sur 2 consommé en France est importé, tout comme 25% de la viande de porc ou 34% de la volaille. Globalement, la France importe environ 20% de son alimentation.

https://www.francetvinfo.fr/economie/emploi/metiers/agriculture/agriculture-la-france-importe-de-plus-en-plus-de-denrees-alimentaires_3483763.html

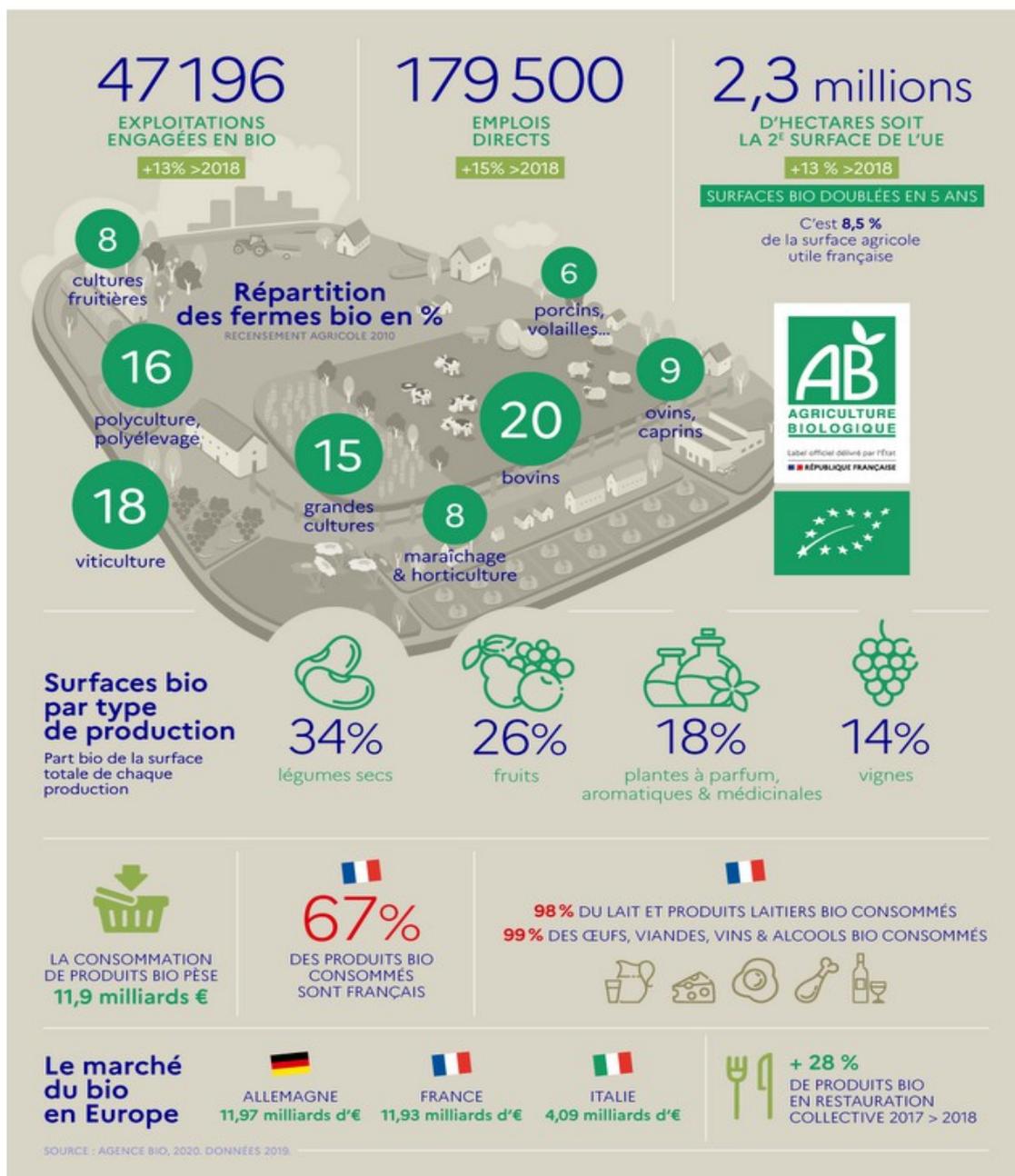
Et simultanément, poussée par la demande des consommateurs depuis 2015,

la part de production de l'agriculture biologique s'élève très rapidement :

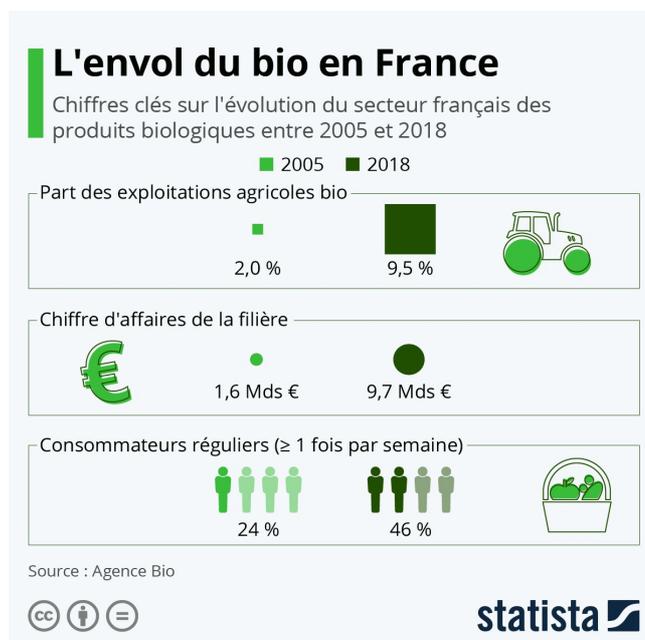
Année 2019



L'agriculture biologique



<https://agriculture.gouv.fr/infographie-lagriculture-biologique-en-france>



<https://fr.statista.com/infographie/20912/chiffres-cles-evolution-bio-agriculture-biologique-en-france/>

Cette évolution, qui résulte de la

demande explicite et soutenue des consommateurs

qui ne veulent plus de produits alimentaires issus de l'agrochimie, avec son cortège de polluants, intrants, pesticides, OGM, etc., touche tous les territoires européens et l'ensemble des pays développés. A l'inverse de l'agriculture de la période productiviste des années 50 à 2000, qui a entraîné une très forte diminution du nombre d'exploitations et d'exploitants, ainsi que l'accroissement de la surface des exploitations,

l'agriculture biologique s'inscrit dans un cercle vertueux :

celui de la réhabilitation des sols fortement dégradés par l'usage des polluants chimiques, de la fourniture de produits alimentaires sains et frais pour la population, en favorisant les circuits courts, en stimulant le marché du travail par le recrutement de salariés agricoles. Elle a de plus l'avantage de contribuer à la reconstitution des paysages et de la biodiversité et à la réduction de l'empreinte carbone, réduction si essentielle de nos jours. Une telle alimentation ne peut que contribuer à apporter à la population des garanties de meilleure santé avec le renforcement des défenses immunitaires

dont la crise sanitaire actuelle démontre le bien fondé.

La **radioscopie en 7 points** produite par **Oasis Réunion** témoigne de la situation sur l'île de La Réunion. L'évolution de **l'agriculture locale** au regard de la consommation alimentaire de la population, dont il est démontré l'extrême dépendance à l'égard des importations (cf. Point n°1), **n'a d'autre issue que de s'orienter en priorité vers une agriculture 100% biologique, en mobilisant les terres pour des cultures vivrières saines et en accroissant très significativement le nombre d'emplois consacrés à cette forme d'agriculture.**

2/ La problématique générale de l'emploi à La Réunion en 2020

L'île de La Réunion, en 2021, est forte de ses presque **900 000 habitants** (touristes compris). **Plus d'un quart de cette population a moins de 18 ans**. La « transition démographique » est en cours mais il est estimé qu'en **2030, l'effectif atteindra plus de 1 million d'habitants, sur un territoire exigu, isolé en plein océan.**

Le drame humain de cette population

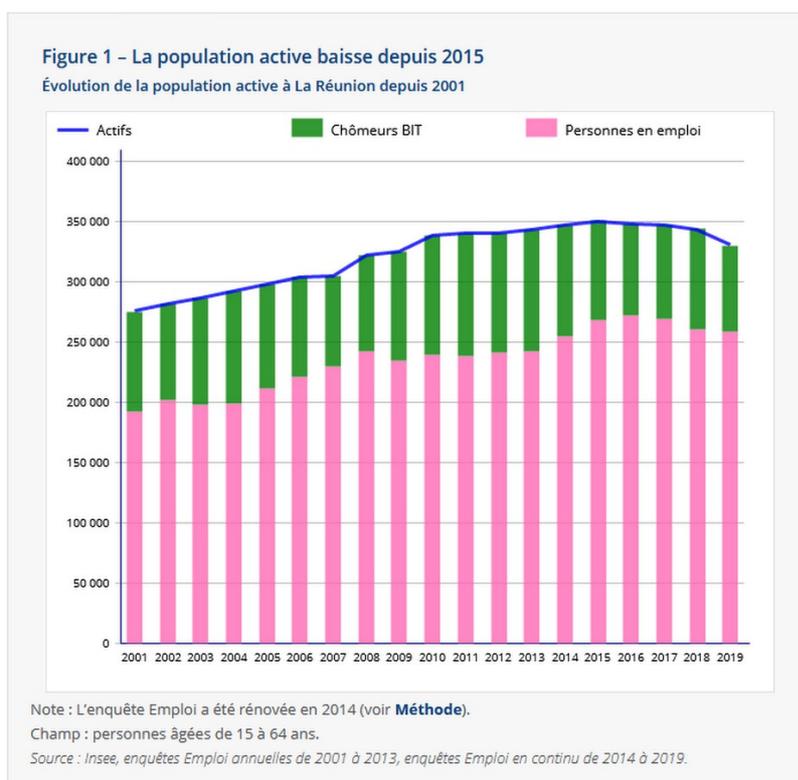
encore majoritairement jeune, et donc disponible pour être « active », est

l'insuffisance chronique d'emplois, de possibilités d'exercer une activité professionnelle correctement rémunérée :

« comme en 2018, **46 %** des personnes âgées de 15 à 64 ans sont en emploi en 2019. La baisse du chômage conduit donc à une baisse du taux d'activité, qui recule pour la quatrième année consécutive. Il passe ainsi de 63 % en 2015 à 59 % en 2019, très en deçà du taux d'activité en métropole (72 %).

En 2019, **331 000 personnes** âgées de 15 à 64 ans sont en emploi ou au chômage et forment la population active. Elles sont 20 000 de moins qu'en 2015 »

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4473458>



Cette situation est **source de souffrances collectives et individuelles considérables** : en termes de non reconnaissance sociale, de perte d'estime de soi, de carences éducatives, d'illettrisme, d'addictions multiples (alcool, tabac, drogues, produits alimentaires malsains, etc.), de démobilitation sociale, familiale, économique, de dépendances matérielles et psychologiques, de violences : qui **contribuent à la fois à l'ancrage et au maintien d'un traumatisme culpabilisant dont la période de l'esclavage a été la marque extrême, et à l'altération généralisée de l'état de santé de la population.**

Le drame est d'autant plus accentué que cette situation, plus que perdurer depuis des décennies, se dégrade encore et que **aucune perspective autre que les aides publiques sociales ne permet d'espérer corriger cette tendance, en l'état actuel du taux d'importation.**

L'autonomie alimentaire est l'expression d'une libération de cette dépendance et de cette emprise insupportable. Importer massivement les produits alimentaires, c'est importer du chômage du fait de la délocalisation de l'emploi.

**alors que le 1er droit de l'homme
est celui d'avoir accès à une alimentation adéquate**

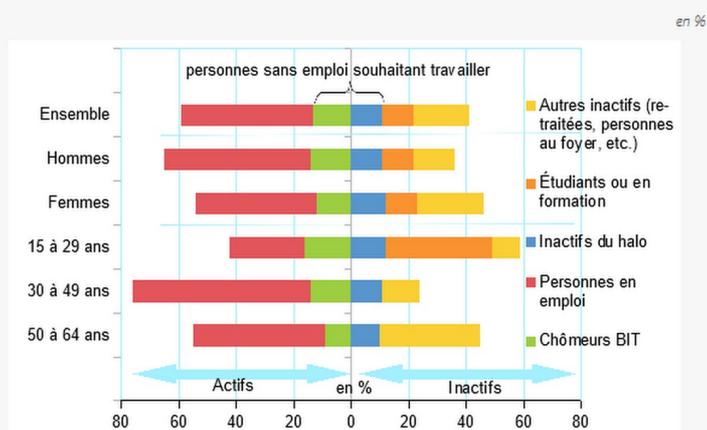
« Le droit à une alimentation adéquate est réalisé lorsque chaque homme, chaque femme et chaque enfant, seul ou en communauté avec autrui, a accès à tout instant, physiquement et économiquement, à une alimentation adéquate ou aux moyens de se la procurer. »

<http://www.srfood.org/fr/droit-a-l-alimentation>

Et le meilleur moyen de pouvoir se procurer les aliments indispensables, c'est de privilégier
**une agriculture relocalisée,
bien organisée dans le Système d'Alimentation Territorialisé
qui peut se décliner dans toutes les communautés de communes.**

Figure 4 - L'inactivité touche plus les femmes que les hommes

Situation vis-à-vis de l'emploi selon le sexe et l'âge en 2019



Champ : personnes âgées de 15 à 64 ans.

Source : Insee, enquêtes Emploi en continu 2019.

**Nul de doit ignorer cette situation et la gravité profonde des maux actuels dont souffre
la communauté humaine réunionnaise.**

En corollaire,

**La Réunion s'inscrit dans le haut du tableau
quant au nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté en France.**

ANALYSES ET ETUDES - n°12 - CAF

<https://www.caf.fr/files/caf/Partenaires/Statistiques>

Les allocataires à bas revenus de la réunion en 2019

La Caisse d'Allocations Familiales de la réunion comptabilisait début 2019, 155 489 allocataires vivant sous le seuil des bas revenus, c'est à dire moins de 1 071 euros par unité de consommation et par mois.

Ces foyers abritent 366 437 personnes, ce qui représente 48,1% de la population du département (population âgée de moins de 65 ans).

Ce taux est très supérieur à celui de la France métropolitaine (17%) et se situe au dessus de celui des départements d'outre-mer (41%).

Concernant les enfants, 162 100 résident dans un foyer à bas revenus, soit plus de la moitié des enfants de moins de 25 ans présents dans les fichiers de la CAF.

Rappelons ici que :

*La stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté annoncée le 13 septembre 2018 par le Président de la République entend s'attaquer tout particulièrement à la pauvreté dès les premières années de la vie, garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants, assurer à tous les jeunes un parcours de formation leur permettant d'acquérir des compétences et de prendre leur indépendance, rendre les droits sociaux plus accessibles, plus équitables et plus incitatifs à l'activité et **investir pour l'accompagnement de tous vers l'emploi**. La lutte contre la pauvreté est loin de se réduire à une logique de soutien aux revenus.*

*Elle vise à **garantir sur l'ensemble du territoire l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux dans les domaines de l'emploi, du logement, de la protection de la santé, de la formation, de l'éducation, de la protection de la famille et de l'enfance**. Elle est à ce titre, une priorité de l'ensemble des politiques publiques de la Nation. Elle précède la future loi de rénovation de notre modèle social qui devrait créer le revenu universel d'activité et le service public de l'insertion.*

L'impact de la crise sanitaire 2020-2021

Comment la mission parlementaire des Outre-Mer rend-elle compte de la situation ?

<http://www.senat.fr/rap/r19-620/r19-6201.html>

(extraits du compte-rendu)

Vers une crise sociale ?

La menace d'une crise sociale consécutive à la suite de la crise sanitaire et de la crise économique a ainsi été évoquée à plusieurs reprises lors des auditions de la délégation.

Comme l'a rappelé M. Olivier Léna (*n.b.* :Administrateur INSEE), **le taux de pauvreté est déjà trois fois plus élevé qu'en métropole** : une personne sur trois est sous le seuil de pauvreté en Guadeloupe et en Martinique ; une sur deux en Guyane. La pauvreté touche singulièrement les chômeurs, les familles monoparentales et les jeunes ménages. Le niveau de vie reste inférieur à celui de la métropole et les inégalités y sont plus fortes; les prestations sociales restent la principale composante du revenu disponible des ménages les plus modestes. En outre, l'économie informelle y tient une place importante. « *De ce fait, le confinement aura pu encore aggraver les inégalités* » estime-t-il.

Autre exemple, à **La Réunion**, la situation de l'emploi pourrait accélérer la crise sociale. Entre fin décembre 2019 et fin mars 2020, l'emploi a chuté brutalement de 1,3 %, soit 2 000 emplois en moins. Le nombre de demandeurs d'emplois de catégorie A inscrits à Pôle emploi a augmenté de 7 % entre fin février et fin avril, soit 2 500 personnes supplémentaires. Ces mouvements sont plus forts que lors de la récession de 2008-2009. Les dispositifs d'aide sont largement mobilisés, notamment le chômage partiel qui concerne plus de 100 000 salariés à fin avril, soit 56 % de l'emploi salarié privé. Les craintes sur les conséquences sociales de la crise restent néanmoins fortes : **à La Réunion quatre salariés sur dix et un non-salarié sur deux exercent dans un secteur dont l'activité est réduite de plus de 50 %**.

De nombreuses voix s'élèvent déjà pour alerter les pouvoirs publics sur la menace d'**une crise multidimensionnelle**. Des personnalités, en majorité d'outre-mer, ont ainsi interpellé dans une lettre ouverte le Président de la République dans une tribune publiée le 18 mai 2020, « *sur les conséquences de la crise sanitaire qui pourraient être dramatiques* » pour les territoires d'outre-mer, « *sous la menace d'une crise économique, sociale, morale et politique sans précédent* »^{35(*)}. Selon les signataires,

les conséquences sociales, économiques et politiques

« d'une déflagration généralisée seraient terribles : montée du chômage,

de la pauvreté, de la précarité et même de l'insécurité alimentaire.

Tout cela pourrait favoriser le développement de mouvements sociaux extrêmement durs et créer une défiance irréversible avec la République ».

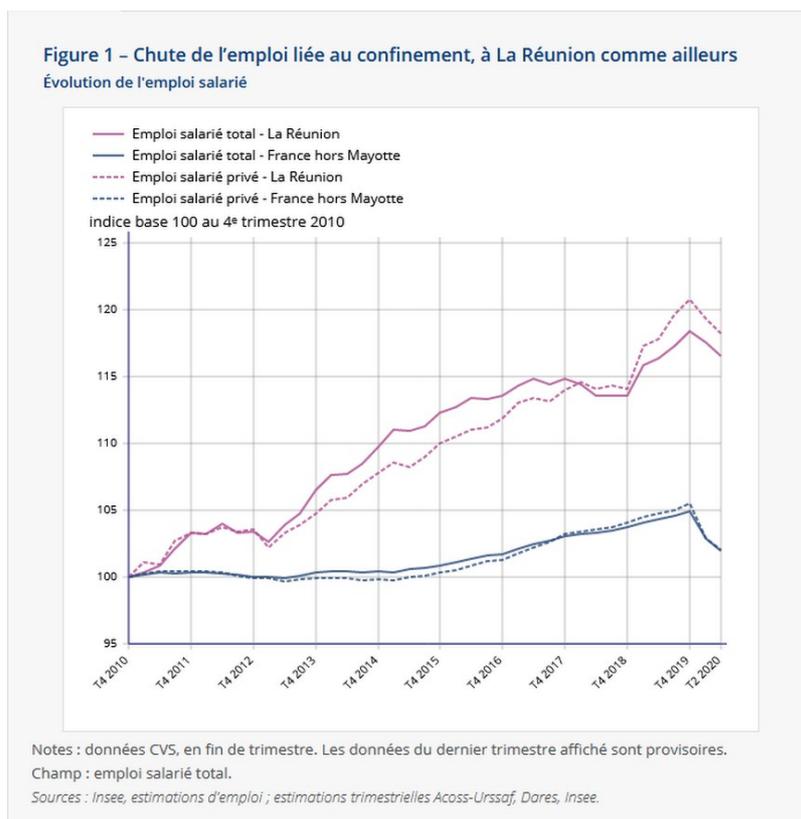
De même, l'ACCIOM, l'EURODOM et la FEDOM ont appelé le 19 mai, dans une tribune commune,

à une « mobilisation générale » pour les outre-mer face à la crise.

Nous retiendrons ici en particulier, au regard de la situation sociale et économique, la mention du

risque de l'insuffisance alimentaire.

Comment cette situation est-elle décrite à La Réunion ?



<https://www.insee.fr/fr/statistiques/479720>

La consommation des ménages a chuté d'un tiers durant le confinement et les importations s'ajustent

- 60 % de dépenses des ménages en biens manufacturés
Chute des importations de voitures, produits textiles et informatiques de -20 % à -50%

+10 % de produits pharmaceutiques et d'hygiène
Importations liées aux mesures sanitaires :
+30 % de produits pharmaceutiques et chimiques
+20 % produits caoutchouc et plastiques

- 85 % de dépenses de transports, hébergement, restauration et loisir

+13% de fruits, légumes et produits agroalimentaires
Importations de produits agricoles et agroalimentaires en hausse de 40%

www.ceser-reunion.fr > wp-content > uploads > 2020/11

Il est ici flagrant de constater que la population, dans une île en situation de crise, revient immédiatement et naturellement au comportement de survie pour satisfaire ses

besoins primordiaux : alimentation et santé
cf. Point n°6 de la Radioscopie d'Oasis Réunion

<https://www.cerom-outremer.fr/la-reunion/publications/etudes-cerom/l-impact-economique-immediat-de-la-crise-sanitaire-liee-au-covid-19-a-la.html>

L'impact économique immédiat de la crise sanitaire liée au Covid-19 à La Réunion (2020)

Une baisse d'activité sans précédent de 28 %

La perte d'activité immédiate liée à la crise sanitaire du Covid-19 à La Réunion est évaluée à 28 %. Elle est légèrement inférieure à celle constatée au niveau national (33 %), du fait notamment du poids plus important du secteur public dans l'économie réunionnaise qui amortit cette baisse. Dans le commerce, la contraction de l'activité est évaluée à 60 %, contribuant pour 6 points sur les 28 % de perte d'activité totale. Les entreprises de la construction, quasi à l'arrêt, contribuent à 5 points de la baisse totale. La contraction importante de la consommation d'électricité (jusqu'à -20 % en journée par rapport à la normale) illustre ce **ralentissement sans précédent de la vie économique**.

Les dispositifs d'aide sont largement mobilisés, notamment le chômage partiel qui concerne plus de 100 000 salariés à fin avril, soit 56 % de l'emploi salarié privé, mais aussi les prêts bancaires garantis par l'État (376 millions d'euros pré-accordés au 24 avril). Les craintes sur les conséquences sociales de la crise restent néanmoins fortes :

à La Réunion quatre salariés sur dix et un non-salarié sur deux exercent dans un secteur dont l'activité est réduite de plus de 50 %.

Point positif sur l'environnement, la chute du trafic routier se traduit en une baisse des émissions de gaz allant jusqu'à -70 %.

<https://www.cerom-outremer.fr/la-reunion/publications/etudes-cerom/nouvelle-evaluation-de-l-impact-economique-de-la-crise-sanitaire.html>

Nouvelle évaluation de l'impact économique de la crise sanitaire

L'activité se redresse progressivement en juin 2020

Après deux mois de confinement, l'économie réunionnaise entame un redressement progressif depuis le 11 mai. En juin, la perte d'activité économique par rapport à une situation « normale » est ainsi évaluée à 10 % à La Réunion, contre -28 % au coeur du confinement. L'activité repartirait dans l'industrie et le commerce. En effet, les premiers jours du déconfinement se sont traduits par un **regain de la consommation des ménages, au cours desquels les Réunionnais semblent avoir repris des pratiques plus habituelles de consommation**. À l'inverse, la reprise serait plus lente dans la construction et les transports, le tourisme restant quasiment à l'arrêt.

Pour mémoire, le confinement et la restriction sur les ouvertures d'établissements ont engendré une baisse inédite de l'activité. La consommation des ménages s'est ainsi réduite d'un tiers par rapport à une période normale, l'investissement aurait reculé de 60 % et les importations de 8 %.

Il est ici vérifié que la population de La Réunion est très fortement portée vers la

consommation de biens (dont les véhicules à moteur)
et de produits alimentaires importés,
et en conséquence d'énergie, majoritairement fossile, également importée.

<https://www.cerom-outremer.fr/la-reunion/publications/etudes-cerom/comptes-economiques-rapides-de-la-reunion-en-2019.html>

Quelles conséquences pour le territoire et sa population ?

Comptes économiques rapides de La Réunion en 2019

La croissance se redresse légèrement

En 2019, la croissance se redresse légèrement à La Réunion : la progression du PIB en volume est de + 2,2 % après le décrochage de 2018 (+ 1,7 %). **La consommation des ménages constitue le principal moteur de cette croissance** après un fort ralentissement en 2018. La consommation des administrations et l'investissement se redressent également. En revanche, conséquence d'une consommation et d'un investissement dynamiques, **la hausse des importations pèse négativement sur la croissance**. Dans le même temps, la situation sur le marché du travail s'améliore après une année 2018 où l'emploi public avait fortement baissé. Le pouvoir d'achat augmente fortement en 2019 (+ 2,7 % après + 0,7 % en 2018). En effet, le revenu disponible brut des ménages augmente de 3,1 %, porté par la hausse conjuguée des salaires et des prestations sociales. Simultanément, l'inflation est faible en 2019 (+ 0,4 % après + 1,8 % en 2018). Soutenu par un emploi salarié dynamique, le montant des salaires versés progresse (+ 3,3 %). Dans le même temps, les prestations sociales accélèrent, du fait notamment de la revalorisation et de l'élargissement de la **prime d'activité mis en place dans le cadre des mesures d'urgence économiques et sociales**.

Nous retenons que cette

consommation des ménages constitue le principal moteur de la croissance économique

et suscite une hausse des importations pesant négativement sur la croissance

Comment faire face à la crise ?

<http://www.senat.fr/rap/r19-620/r19-6201.html>

Si les contours de la crise sont encore difficiles à cerner, **le facteur temps et le moment stratégique de la relance jouent un rôle capital dans l'ampleur qu'elle prendra**. Plus cette relance tardera plus le recul déjà phénoménal enregistré sera difficile à combler, obérant les chances d'un retour « à la normale » au cours de cette année et la possibilité d'une reprise du chemin de la croissance à court ou moyen terme.

Malgré des dispositifs exceptionnels et déployés rapidement, les bilans dressés par ces acteurs de terrain font état d'une régression brutale de leurs activités, dont certaines sont réellement menacées d'asphyxie - dans le transport aérien, le tourisme ou la pêche par exemple -, sans horizon de sortie de crise avant plusieurs mois, voire plusieurs années.

La crise sanitaire a aussi mis en lumière un certain nombre de retards et de défaillances, en termes d'infrastructures et d'équipements (accès à l'eau, stockages, réseaux numériques, équipements et matériels médicaux...) requérant des investissements massifs que les collectivités ne pourront assumer seules. Une mobilisation très forte est absolument indispensable pour éviter que ces handicaps ne se cumulent et produisent un décrochage aux effets dramatiques pour les populations.

Mais les échanges ont également permis de recueillir le témoignage **de nombreuses initiatives, expérimentations et actions illustrant la formidable capacité d'adaptation et d'innovation dans ces territoires**. Tous ont exprimé **une forte volonté de capitaliser sur les expériences positives de la période récente** - à l'instar des acteurs du monde agricole qui ont su faire face aux besoins des populations locales ou du transport aérien qui ont assuré la continuité territoriale et l'approvisionnement médical - **afin d'aller résolument de l'avant**.

Face au risque que les effets directs et induits de la crise économique ne conduisent en outre à une crise sociale, la Délégation sénatoriale aux outre-mer a formulé **une cinquantaine de recommandations** visant à **contextualiser davantage les mesures de relance et à faire de la sortie de crise l'opportunité pour les outre-mer d'une transformation de leur modèle de développement**.

Dans cette perspective, elle exprime le souhait **que l'État puisse mieux accompagner les collectivités ultramarines dans cette nécessaire transformation**, en étant au **plus proche des réalités locales**.

.....

1. Une vulnérabilité économique accentuée par certaines spécificités

Du fait de facteurs structurels (insularité, éloignement, enclavement, étroitesse des marchés), les économies ultramarines présentent une plus grande vulnérabilité. Au cours des années récentes, elles ont en outre été fragilisées par une succession de crises : ouragan Irma dans les Antilles, gilets jaunes à La Réunion, manifestations en Guyane et à Mayotte...

Comme l'a rappelé lors de son audition Mme Marie-Anne Poussin-Delmas, président de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM) et directeur général de l'Institut d'émission d'outre-mer (IEOM)^{2(*)}, alors qu'en 2019, la conjoncture avait été dans l'ensemble plutôt favorable^{3(*)}, la crise du Covid-19 vient compromettre ce rattrapage.

En effet, son impact se trouve amplifié outre-mer par divers facteurs aggravants.

a) Une forte dépendance aux échanges extérieurs

Les économies ultramarines sont d'abord très dépendantes des échanges extérieurs, avec une faible intégration régionale.

La majorité des échanges commerciaux (entre 50 et 60 %) s'effectue encore avec l'Hexagone. La stratégie économique de la France dans ces territoires a longtemps été fondée sur la seule compensation des handicaps structurels par le biais d'outils d'intervention spécifiques pour soutenir la croissance, comme la défiscalisation.

La recherche d'une meilleure insertion des territoires ultramarins dans leur environnement est souvent identifiée comme un des principaux leviers de leur croissance durable, riche en emplois et garante d'effets économiques et sociaux bénéfiques^{4(*)}.

Mais malgré les efforts engagés et de multiples engagements^{5(*)}, la part du commerce régional dans le total des importations baisse dans toutes les géographies, à l'exception de Saint-Pierre-et-Miquelon et de Wallis-et-Futuna dont l'intégration régionale est significativement plus forte^{6(*)}.

En impactant directement les chaînes d'approvisionnement et les marchés qui constituent les débouchés habituels de chaque territoire, la crise sanitaire, dont l'ampleur est mondiale, a immédiatement eu un effet considérable sur les économies ultramarines.

b) Le poids prépondérant de certains secteurs

Par ailleurs, ces économies reposent pour la plupart sur un nombre réduit de secteurs économiques : l'agriculture qui se caractérise aussi par une grande spécialisation des productions dans les DOM ; le tourisme qui représente une source déterminante d'activités dans les Antilles et en Polynésie ; le secteur du bâtiment lequel a profité de la mise en place de dispositifs de défiscalisation. Il faut souligner aussi le poids prépondérant de secteurs économiques spécifiques comme le nickel en Nouvelle-Calédonie ou l'industrie spatiale en Guyane.

Ainsi sont clairement identifiés les **facteurs générateurs de la crise économique et sociale**, sans parler de la **crise environnementale et climatique** ainsi que de la **crise culturelle** et la **crise morale et politique** dont la **crise démocratique** est le pendant citoyen.

Trop forte dépendance aux importations, déficit d'intégration régionale, excès de spécialisation agricole, sont notamment les caractéristiques qui font peser parmi d'autres le risque majeur de crises à répétition et d'une ampleur probablement encore jamais atteinte.

Des perspectives générales sont énoncées :

- faire de la sortie de crise l'opportunité pour les outre-mer d'une **transformation de leur modèle de développement** ;
- que l'État puisse mieux accompagner les collectivités ultramarines dans cette nécessaire transformation, en étant au **plus proche des réalités locales**.
- la recherche d'une **meilleure insertion** des territoires ultramarins **dans leur environnement**, un des principaux leviers de leur croissance durable, riche en emplois et garante d'effets économiques et sociaux bénéfiques ;
- de nombreuses initiatives, expérimentations et actions illustrant la formidable

capacité d'adaptation et d'innovation dans ces territoires. Tous ont exprimé une forte volonté de **capitaliser sur les expériences positives de la période récente - à l'instar des acteurs du monde agricole qui ont su faire face aux besoins des populations locales** ou du transport aérien qui ont assuré la continuité territoriale et l'approvisionnement médical - afin d'aller résolument de l'avant.

3/ Le diagnostic actuel et les tendances dans l'agriculture, la transformation et la distribution des produits, la restauration et la consommation domestique

Les données relatives à l'activité agricole, aux surfaces cultivées, aux productions, ont été déjà compilées et présentées dans le point n°3 de la Radioscopie d'Oasis Réunion (...) à la fin de l'année 2020. Cependant, depuis, de nouvelles informations officielles ont été rendues publiques, en particulier par La Direction de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Forêts (Statistiques AGRESTE), ainsi que par la Chambre d'Agriculture, dans son livret 2021, « Agricultures et Territoires ».

Les liens suivants font références à l'ensemble des données qui nous ont été disponibles à ce jour :

<https://daaf.reunion.agriculture.gouv.fr/DONNEES>

<https://daaf.reunion.agriculture.gouv.fr/Memento-agricole-et-GraphAgri>

<https://daaf.reunion.agriculture.gouv.fr/No21-Conjoncture-agricole-janvier>

Elles bénéficieront d'un état des lieux très important courant 2021 avec les résultats de l'enquête européenne, nationale et locale de recensement agricole :

<https://daaf.reunion.agriculture.gouv.fr/Le-recensement-agricole-est>

<https://www.cnis.fr/enquetes/recensement-agricole-2020-2020x032ag/>

Le recensement agricole (RA) couvre l'**ensemble des exploitations agricoles** définies comme les **unités économiques de production** répondant aux trois critères suivants :

- avoir une activité agricole : **production de produits agricoles ou maintien des surfaces agricoles** dans un état permettant de recevoir des droits à paiement de base,
- **atteindre ou dépasser une certaine dimension** estimée par des seuils physiques portant sur les productions animales et végétales : 1 hectare de surface agricole utilisée ou 20 ares de cultures spécialisées ou 1 vache (et ensemble d'autres seuils équivalents pour d'autres animaux ou productions),
- être soumis à une **gestion courante et indépendante** : tout siret est supposé être soumis à une gestion indépendante.

Le règlement européen distingue pour 2020 un ensemble court de variables de tronc commun à collecter exhaustivement pour l'ensemble des exploitations, et des modules thématiques pouvant n'être collectées que sur un échantillon d'exploitations : main d'œuvre et diversification des activités ; logement des animaux et déjections animales ; développement rural.

Compte tenu de ces besoins imposés par Eurostat et des besoins nationaux, le questionnement pour 2020 porte sur quatre thématiques :

- **caractéristiques générales de l'exploitation** : identification, modes de faire valoir, détention du capital d'exploitation, démarches de qualité et ou environnementales, diversification des activités, commercialisation des produits, régime d'imposition, devenir de l'exploitation. Des questions complémentaires portant sur les caractéristiques générales de l'exploitation sont présentes dans le questionnaire complet ;
- **productions végétales** : détail des cultures réalisées lors de la campagne 2019-2020, détail des superficies non agricoles, irrigation. Des questions complémentaires portant sur des pratiques sont présentes dans le questionnaires complet ;

- **productions animales** : détail des différents cheptels détenus au 1er novembre 2020, et quelques autres questions portant sur les productions animales. Des questions complémentaires portant sur les bâtiments d'élevage, la gestion des déjections animales et l'alimentation des animaux sont présentes dans le questionnaire complet ;
- **main-d'œuvre** : détail de la main d'œuvre familiale et non familiale travaillant sur l'exploitation, avec distinction de la main d'œuvre permanente ou occasionnelle, de main d'œuvre employée par un tiers ou encore du recours à des prestataires de services. Des questions complémentaires sur la main d'œuvre sont abordées dans le questionnaire complet.

Pour le module Eurostat développement rural, toutes les données proviendront de source administrative et n'apparaissent donc pas dans le questionnaire.

Productions locales et importations

Les sources les plus récentes d'information officielle proviennent de :

<https://daaf.reunion.agriculture.gouv.fr/Memento-2020-chiffres-2019>

<https://daaf.reunion.agriculture.gouv.fr/No19-Conjoncture-agricole>

<https://daaf.reunion.agriculture.gouv.fr/Presentation-par-filiere>

<https://daaf.reunion.agriculture.gouv.fr/Structures-des-exploitations>

Il est essentiel, dans l'analyse à laquelle Oasis Réunion s'attache, d'apprécier la **part des importations de produits alimentaires importés et consommés parla population réunionnaise** (cf. point N°....). L'**Observatoire des importations** communique ces données pour l'**année 2019** :

<https://daaf.reunion.agriculture.gouv.fr/L-observatoire-des-importations>

<https://daaf.reunion.agriculture.gouv.fr/Bilan-des-importations-de-fruits,2161>

Volume des importations de produits agricoles			
Volumes importés (en tonne)	2010	2018	2019
Légumes	13 821	17 622	17 056
Oignons	7 675	8 256	9 004
Aulx	1 546	1 712	1 738
Carottes	2 953	3 063	3 364
Pommes de terre	1 257	3 455	2 284
Autres légumes	389	1 136	666
Riz	48 371	41 682	44 071
Riz décortiqué	21 134	6 255	12 017
Riz semi-blanchi	4	123	85
Riz blanchi	27 232	35 304	31 969
Fruits	16 747	20 776	19 945
Pommes	5 255	5 003	4 643
Poires	1 431	1 768	1 528
Agrumes	7 094	9 557	9 325
<i>dont oranges</i>	3 917	4 630	4 018
Prunes	296	427	357
Raisins	1 330	1 877	1 642
Kiwis	565	688	764
Pêches et brugnon	543	898	1 052
Autres fruits	232	559	634

Bœuf	3 516	4 437	4 520
Viande bovine fraîche	1 601	1 780	1 511
Viande bovine congelée	1 915	2 655	2 995
Viande bovine salée, séchée ou fumée	1	2	13
Porc	11 803	10 751	11 456
Viande porcine fraîche	59	35	26
Viande porcine congelée	11 178	9 879	10 428
Viande porcine salée ou en saumure	121	100	123
Viande porcine séchée ou fumée	445	737	879
Ovins - caprins	1 745	1 798	1 783
Viandes caprines fraîches ou réfrigérées	66	88	87
Viandes caprines congelées	589	553	554
Viandes ovines fraîches ou réfrigérées	281	305	342
Viandes ovines congelées	809	852	801
Volaille	17 803	21 136	21 543
Carcasses de poulets	2 198	1 810	2 063
Découpes de poulets	13 566	16 580	16 611
<i>Dont cuisses de poulet congelées</i>	<i>7 608</i>	<i>8 233</i>	<i>8 054</i>
Viandes de poulets séchées, salées, fumées	61	113	132
Carcasses et morceaux de dindes	1 356	1 464	1 418
Carcasses et morceaux de canards	561	1 121	1 219
Carcasses et morceaux de pintades	59	48	98
Carcasses et morceaux d'oies	1	-	1
Lapins	273	149	116

Source : Douanes - traitement DAAF

Les produits retenus correspondent aux viandes (code 02), aux fruits (code 07) et aux légumes (code 08)

www.agreste.agriculture.gouv.fr

https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&ved=2ahUKewj67eSKn6_vAhWsxYUKHUokD38QFjAAegQIBxAD&url=https%3A%2F%2Fdaaf.reunion.agriculture.gouv.fr%2FIMG%2Fpdf%2FBilan_imports_2010_2019_cle897b5c.pdf&usg=AOvVaw3sHhhNJZkMy7j8zvOgj36U

Par ailleurs, la **Chambre d'Agriculture**, dans sa publication « **Agricultures et Territoires 2021** », présente ainsi les données :

Filières	Surface totale ou cheptel	Nombre d'exploitants	Tonnages annuels	Importations
Canne-sucre	22 664 ha	3 107	1,72 millions tonnes	-
Fruits	2 980 ha	2 560	30 305 tonnes	20 000 tonnes
Légumes	2 160 ha	2 828	46 285 tonnes	17 000 tonnes
Vanille	194 ha	148	25 t. verte - 5 t. noire	-
PAPAM	125 ha	125	785 kg huile essentielle 20 t plantes médicinales	-
Horticulture	102 ha	272	12 millions de tiges (Rose, Lys, Gerbera, Anthurium, Chrysanthème)	-
Bovin lait	2 900 vaches laitière	58	17,9 millions de litres	-
Bovin viande	25 000 en production	1 723	1 500 tonnes	4 520 tonnes
Porcin	7 759 truies dont 5 858 CPPR	243 (dont 154 CPPR)	11 450 tonnes	11 450 tonnes
Volaille	127 000 m ²	152 en filière organisée	14 000 tonnes	21 543 tonnes
Lapin	3 531 cages mères	26	180 tonnes	1 116 tonnes
Caprins	900	1 261	36,23 tonnes	630 tonnes
Ovins	2 950	263	36,23 tonnes	1 143 tonnes
Cervidés	1 200	8	36,23 tonnes	-
Apiculture	20 000 ruches	550 dont 122 professionnels	295 tonnes	405 tonnes

Quelles sont les quantités produites localement selon les données officielles (memento DAAF 2020):

https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&ved=2ahUKewip_pDJ6ffuAhUB0uAKHbvjCJMqFjABegQIAhAD&url=http%3A%2F%2Fdaaf.reunion.agriculture.gouv.fr%2FIMG%2Fpdf%2FMemento_2020_La_Reunion_internetDAAFV2_cle8838b8.pdf&usg=AOvVaw1XnJHZ7deLjz4EXov39ggL

http%3A%2F%2Fdaaf.reunion.agriculture.gouv.fr%2FIMG%2Fpdf%2FMemento_2020_La_Reunion_internetDAAFV2_cle8838b8.pdf&usg=AOvVaw1XnJHZ7deLjz4EXov39ggL

Estimations de la production de fruits et légumes en 2019

Production (en tonnes)

Légumes	52 800	Fruits	35 100
dont tomates	16 400	dont ananas	14 300
dont salades	7 500	dont agrumes	8 400
dont choux	6 400	dont bananes	5 200
dont chou chou	3 500	dont letchis & longanis	3 000
dont pommes de terre	2 100	dont mangues	1 900
dont carottes	1 700		
dont oignons	1 000		

Note : part de la production commercialisée par les organisations de producteurs : 20 à 25 %.

Source : Douanes - SICIA

En mettant en regard l'ensemble de ces informations, il est possible d'en déduire :

- selon la Chambre d'Agriculture (en 2020?), **37 000 tonnes de fruits et légumes ont été importés pour la consommation locale en comparaison de 76 000 tonnes produites sur place**, ce qui représenterait un **taux de recouvrement de 67% par la production locale**. Cependant, en terme de consommation, il est **très important de tenir compte du gaspillage du champ à l'assiette** (probablement de l'ordre de 35% à 40%) pour connaître précisément la proportion qui est consommée effectivement par la population. **Si l'on ajoute les importations de riz (40 000 tonnes), le taux de recouvrement tombe à 49%.**
- Pour les **produits d'origine animale, un peu moins de 38 000 tonnes ont été produites localement, et 40 500 tonnes ont été importées** : soit un **taux de recouvrement également d'environ 48%**. Là aussi, aucune donnée n'est disponible sur le taux de gaspillage et donc **la consommation réelle est probablement significativement inférieure à cette valeur.**
- Selon les données DAAF du memento 2020, la **production locale de fruits et légumes a été de 87 900 tonnes (52 800 + 35 100), donc nettement supérieure au 76 000 tonnes affichées par la Chambre d'Agriculture... A qui donner raison ?**

Toutes ces estimations sont à mettre en regard des évaluations qu'Oasis réunion a présentées (Point N°...) sur le **Taux réel de Consommation Alimentaire Global** qui indiquait que la population, sur l'ensemble des produits alimentaires, consommait **plus de 80% de produits importés, 15% de produits dits « Péi » mais en fait importés** (seuls les conditionnements étant réalisés localement : ex. le riz et les grains) ; Les 5% restants provenant en très grande majorité de l'agriculture locale dite « conventionnelle », c'est à dire chimique, avec son cortège de pesticides, aliments OGM pour le bétail, semences et poussins, tout cela importé.

Surfaces Agricoles Utilisées et emplois agricoles

En attendant les résultats de l'enquête sur le recensement agricole (au 31 mars 2021), les données disponibles (estimations 2019) portent la SAU cultivée en **production végétale à moins de 5 600 ha**. Rappelons que **11 000 ha (non mentionnés ici) sont alloués à la production animale** (Point N° 4). Toujours selon la Chambre d'Agriculture, en comparaison, **22 664 ha sont dédiés à la culture industrielle conventionnelle de la canne à sucre, soit 54% de la SAU affichée (42 095 ha).**

Les seules **cultures vivrières** (fruits, légumes dont tubercules) ne représentent que **13% de la SAU affichée** par la Chambre d'Agriculture. **La part de l'Agriculture Biologique** seule n'est pas mentionnée dans ce

tableau récapitulatif... Mais **en 2019**, elle était estimée à un peu plus de **1500 ha, soit de l'ordre de 3,5% de la SAU, d'ailleurs en croissance continue de 15% par an depuis 2015**. Elle représente environ **5,5% des exploitations agricoles**. Quant à la part de la **canne Bio**, la part des terres qui lui est dédiée est encore minime, **inférieure probablement à 10 ha**. Et l'association ASKA BIO, accompagnée par la Chambre d'Agriculture, vient de rassembler **35 planteurs conventionnels pour convertir chacun une surface expérimentale en bio certifié de 3, 4 à 5 0000 m2 chacun**.

Le nombre de **chefs d'exploitations agricoles** (hommes et femmes) est estimé à **15 232, soit moins de 1,8% de la population réunionnaise résidente** (0,9 % en France métropolitaine). **21 707 emplois directs** sont comptabilisés, soit un peu plus de **8% des emplois salariés** à La Réunion en 2019.

**Notre propos va être d'apprécier ce
à quoi peut correspondre en termes d'emplois,**

l'activité agricole nécessaire pour mettre sur le marché les produits correspondants au volume d'importation à La Réunion des 'aliments majoritairement achetés par les consommateurs dans les Grandes et Moyennes Surfaces de l'île, ainsi qu'en attestent nos enquêtes (point N°1).

Cheminons à rebours : passer de la consommation alimentaire à la production agricole :

500 000 tonnes d'aliments ont été consommés annuellement (gaspillage inclus) par la population de La Réunion en 2020, dont 113 000 tonnes de fruits et légumes, et 78 500 tonnes de laitages et de viandes, **en grande majorité importés** (cf. Point N°1 de la radioscopie)

Si l'on totalise les productions locales de fruits, légumes, viandes, laitages, affichées par la Chambre d'Agriculture,

le tonnage global produit localement aura représenté en 2019 ou 2020 (?)

au maximum 22% de la consommation alimentaire annuelle de la population

et à coup sûr beaucoup moins

si l'on prend en compte le gaspillage du champ à l'assiette

Comme nous l'avons indiqué dans le Point N°1 de la Radioscopie de La Réunion.

Ainsi en **produits importés** [y tonnes de produits importés]

$y = 500\ 000\ \text{tonnes} - (\pm 100\ 000\ \text{tonnes}) = \pm 400\ 000\ \text{tonnes}$ qui représentent **80% au minimum de la consommation alimentaire locale**.

>>>> c'est bien la proportion que nous retrouvons dans le chariot et les réserves domestiques des consommateurs selon l'enquête réalisée par OASIS Réunion en août 2020 (Point n°1 de la Radioscopie) >>>>
<https://oasis-reunion.bio/actualite/radioscopie-reunion/887-radioscopie-reunion>

Cheminons encore à rebours : de la production agricole au travail des paysans, quel temps passé à cultiver ?

Toujours à partir de la même source de données officielles (2020), combien d'agricultrices-agriculteurs ont exercé leur métier pour quel temps de travail ?

15 200 actifs permanents dans les exploitations agricoles

Effectif de personnes	2010	2016
Chefs d'exploitation, coexploitant (1)		
de moins de 40 ans	7 872	7 539
de 40 à 59 ans	1 759	1 328
de 60 ans et plus	5 162	4 847
Actif apparenté au chef d'une exploitation individuelle (2)	951	1 364
Salarié permanent (3)	6 060	5 814
Total actifs permanents (4)	15 757	15 232

Sources : Agreste – Recensement agricole 2010 et enquête structure 2016

Le volume de travail agricole s'élève à 11 700 ETP

Nombre d'ETP	2010	2016
Chefs d'exploitation, coexploitant (1)	6 397	6 242
Actif apparenté au chef d'une exploitation individuelle (2)	2 618	2 559
Salarié permanent (3)	1 596	1 767
Total actifs permanents (4)	10 611	10 568
Actifs non permanents (saisonniers, ETA, CUMA, groupements d'employeurs)	1 117	1 154
Ensemble volume de travail (ETP)	11 728	11 721
Nombre moyen d'ETP par exploitation	1,54	1,66

Sources : Agreste – Recensement agricole 2010 et enquête structure 2016.

ETA : Entreprises de travaux agricoles

CUMA : Coopératives d'utilisation de matériel agricole

(1) ou associé actif

(2) Exploitation individuelle hors coexploitant et associé actif

(3) Non compris le personnel d'un groupement d'employeurs ou d'un autre prestataire

(4) Non compris les actifs non salariés qui ne sont ni dirigeants, ni membres de la famille d'un chef d'exploitation individuelle

* ETP : Équivalent Temps Plein

En 2021, dans son opuscule « *Agricultures et territoires* », la Chambre d'Agriculture affiche :

L'AGRICULTURE À LA RÉUNION

STRUCTURE, SUPERFICIES, SAU



- **42 095** hectares de surface agricole utilisée
- **6 900** exploitations agricoles dont 382 en agriculture bio et en conversion
- **15 232** chefs d'exploitation dont 1 259 femmes
- **7 534** salariés permanents et saisonniers
- Volume de travail agricole : **10 568 ETP**
- **21 707** emplois directs liés à l'agriculture
- Valeur de la production agricole estimée à quelques **443,5 millions d'euros**

- **0,9%** de surfaces comprises entre 50 et 100 ha soit 69
- **0,1%** de surfaces comprises entre 100 et 200 ha soit 8
- **0,1%** de surfaces supérieures à 200 ha soit 6

- **54%** de la surface agricole utile occupée par la canne à sucre
- **12%** par les autres productions végétales
- **29%** par les productions animales
- **5%** dédiés à des usages agricoles non déterminés

- **5,8** hectares de surface moyenne par exploitation
- **96,5%** de surfaces inférieures à 20 ha soit 7 358
- **2,4%** de surfaces comprises entre 20 et 50 hectares soit 182

Nous constatons que pour 6 900 exploitations, il y a 15 232 chefs d'exploitation...(en fait sont probablement inclus ici les actifs apparentés à un chef d'exploitation), et que seulement 21 707 emplois directs sont liés à l'agriculture alors que 22 766 emplois (15 232 + 7534) sont mentionnés simultanément...

Si le volume de travail représenté par les **actifs non-permanents** n'y est pas spécifiquement mentionné, il doit représenter de l'ordre de **10% du volume d'ETP de travail agricole** (données DAAF 2016 : 1 154 ETP pour 11 721 ETP). Comment est-il réparti entre culture cannière et autres cultures et élevage, l'information ne nous est pas disponible.

En terme de tendance pluri-annuelle, de 11 721 ETP en 2016, le volume total de travail serait passé à 10 568 ETP en 2020-21, soit une **réduction de 1153 ETP, de l'ordre de 10 % en 4 ans**.

Si X% des agriculteurs se consacrent à la canne à sucre, Y% au cultures vivrières, cela représente en **nombre [x]** et en **ETP** (Equivalent Temps Plein) [y] :

avec environ 25% se consacrant à la culture de la canne à sucre (3100 exploitants sur un total de 15 232 : données Chambre d'Agriculture 2021, auxquels nous devons ajouter une part des actifs non-permanents, à titre d'hypothèse la moitié des 10% précédemment calculés des données de la DAAF) :

>>> 10 568 ETP x 75% =

7 926 ETP sont consacrés aux cultures autres que la canne et à l'élevage.

Quelle durée pour le temps plein (ETP)?

Dans la *norme nationale du travail salarié*, 35h semaine, dans la *réalité de la pratique agricole*, plutôt 60h par semaine pour beaucoup de permanents

<http://www.agriemploi56.com/bas.php?identtexte=203010300&ident1=2&ident2=3>

Quelles sont les durées légale et maximale du travail en agriculture sur une journée, une semaine et une année ?

Par jour				
La journée de travail commence à 0 heure et se termine à 24 heures				
La durée légale du travail	La durée maximale du travail		Les repos obligatoires	
	Principe	Dérogation	Principe	Dérogation
Il n'existe pas de durée du travail par jour	10 heures	12 heures dans la limite de 50 heures par an et de 6 jours consécutifs à 12 heures. <i>Attention</i> Au-delà de 48 heures par semaine, il faut l'autorisation de l'inspection du travail.	20 minutes de pause après 6 heures de travail continu. 11 heures consécutives de repos quotidien.	9 heures consécutives de repos quotidien avec contrepartie obligatoire pour le salarié en repos ou argent fixée par la convention collective ou par accord entre l'employeur et le salarié.

Par semaine				
La semaine de travail commence le lundi à 0 heure et se termine le dimanche à minuit				
La durée légale du travail	La durée maximale du travail		Les repos obligatoires	
	Principe	Dérogation	Principe	Dérogation
35 heures = seuil de déclenchement des heures supplémentaires	48 heures et 44 heures en moyenne sur 12 mois <i>Par exemple :</i> . semaine 1 à 42 heures, . semaine 2 à 48 heures, . semaine 3 à 35 heures... avec une moyenne de 44 heures par semaine sur 12 mois	60 heures avec autorisation de l'inspection du travail (voir exceptionnellement au-delà de 60 heures par semaine dans la limite de 60 heures de dépassement par an)	35 heures consécutives à prendre le dimanche	Possibilité de remplacer sous certaines conditions le repos du dimanche en le reportant sur un autre jour de la même semaine Possibilité sous certaines conditions de supprimer le repos hebdomadaire dans la limite de 6 fois maximum par an

Par an				
La durée légale du travail	La durée maximale du travail		Les repos obligatoires	
	Principe	Dérogation	Principe	Dérogation
Il n'existe pas de durée légale du travail par an 35 heures par semaine <=> environ 1600 heures travaillées par an 1607 heures avec la journée de solidarité	Il y a un nombre maximum d'heures de travail par an variable en fonction du nombre de salariés de l'exploitation : 2000 heures/an/salarié (soit 400 heures supplémentaires) pour les entreprises de 1 salarié permanent et pour les ETA et CUMA. 1940 heures/an/salarié (soit 340 heures supplémentaires) pour les entreprises de 2 à 3 salariés 1900 heures/an/salarié (soit 300 heures supplémentaires) pour les entreprises de 4 à 20 salariés 1860 heures/an/salarié (soit 260 heures supplémentaires) pour les entreprises de plus de 20 salariés.		30 jours ouvrables de congés payés 11 jours fériés légaux Lorsque le salarié effectue plus de 260 heures supplémentaires sur l'année, il a le droit à un repos à prendre sur l'année suivante	

Or le temps de travail global du secteur agricole est réparti entre temps plein et temps partiel : il y a donc lieu d'ajouter au temps des permanents celui des salariés à temps partiel, de 35h par semaine pour ces salariés,

**Temps total pour produire et/ou récolter localement
± 100 000 tonnes fruits-légumes-laitages-viande-poisson :**

- **si seulement des permanents >>> 7 926 ETP ; à 35h/semaine au minimum, soit 35/7 = 5h par jour dimanche inclus !**
- **7 926 ETP pour produire ±100 000 tonnes locales soit 7 926/100 000 = 0,08 ETP par tonne produite**

Au passage, posons-nous la question de savoir :

Au niveau du consommateur, qui a idée de ce qu'a été le temps nécessaire pour produire 1 kg d'aliment acheté ?

En considérant ces 25 363 ETP pour produire les 400 000 tonnes d'aliments importés et en utilisant les données légalées de la durée de travail annuel (tableau ci-dessus):

à raison, pour 1 ETP, de 1600 heures / an à 2000 heures/an,

>>> 25 363 x 1600 = 40 580 800 heures à 50 072 000 heures

soit pour produire 1 kg d'aliment acheté

50 072 000/ 400 000 000 = 0,122 heures = ±7 mn

Table 4. Production and consumption data for the four scenarios, which include mechanized system (m), non-mechanized system (n-m), affluent diet (A), and basic diet (B).

Food		Production Data			Consumption Data
Vegetable Products					
Food Category	Crop	Yield (kg/ha)	Labour (hrs/ha)	Labour for kg of Food (hrs/kg)	Food Consumption (kg/cap/year)
Cereals	Wheat (m)	2670	8	0.003	115 (A)
Cereals	Wheat (n-m)	1500	1098	0.7	107 (B)
Roots	Potatoes (m)	40,656	35	0.001	68 (A)
Roots	Potatoes (n-m)	2800	1875	0.7	185 (B)
Pulses	Dry beans (m)	1457	10	0.007	1.5 (A)
Pulses	Lentil (n-m)	300	683	2.3	12 (B)
Veg oils	Soybeans (m)	2668	7	0.003	19 (A)
Veg oils	Soybeans (n-m)	1300	1217	0.9	8 (B)
Vegetables	Cabbages (m)	38,416	60	0.002	100 (A)
Vegetables	Cabbages (n-m)	11,400	1834	0.2	64 (B)
Fruits	Apples (m)	55,000	385	0.007	109 (A)
Fruits	Apples (n-m)	900	230	0.3	74 (B)
Alcoholic	Barley (m)	4800	83	0.017	112 (A)
Beverages	Barley (n-m)	500	960	1.7	54 (B)
Feed	Maize (m)	8655	11	0.001	N.A.
Feed	Maize (n-m)	940	383	0.4	N.A.
Animal Products					
Food	Production System	External Feed Needed	Animal Management Labour in Farm (hrs/kg)	Labour for feed (hrs/kg)	Food Consumption (kg/cap/year)
Beef	Large scale farm (m)	Yes	0.03	0.025	18 (A)
Beef	Smallholder (n-m)	No	1.3	N.A.	7 (B)
Pork	Large scale farm (m)	Yes	0.003	0.005	44 (A)
Pork	Smallholder (n-m)	No	3.5	N.A.	4 (B)
Chicken	Large scale farm (m)	Yes	0.0019	0.004	20 (A)
Chicken	Smallholder (n-m)	Yes	3	1.1	8 (B)
Milk	Large scale farm (m)	Yes	0.005	0.001	260 (A)
Milk	Smallholder (n-m)	No	1.5	N.A.	16 (B)
Eggs	Large scale farm (m)	Yes	0.0015	0.003	13 (A)
Eggs	Smallholder (n-m)	Yes	4.5	0.9	1 (B)

Quelles sont les données internationales sur cette question ?

https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&ved=2ahUKEwj-hq6f6vfuAhWeCWMBHaVJDuwQFjAAegQIAxAD&url=https%3A%2F%2Fwww.mdpi.com%2F2079-9276%2F5%2F4%2F47%2Fpdf&usg=AOvVaw3CDPPnZTD3h7n2u31KK_W-

>>>> de 0,001 (0,06 mn) à 1,1 heures (66 mn), très variable suivant les produits et avec une énorme différence entre cultures mécanisées et non-mécanisées.

Les produits importés à La Réunion sont presque exclusivement des produits issus d'une agriculture fortement mécanisée, issus de l'agrochimie industrielle, et pour beaucoup de monocultures consommatrices de quantités considérables d'intrants chimiques, de pesticides, d'aliments OGM pour le bétail, etc. qui ont détruit la fertilité naturelle des sols et la biodiversité végétale et animale là où elles ont été développées depuis des décennies.

Et si nous produisions toute notre alimentation localement ? **Que représenterait cette production des produits importés en nombre d'emplois permanents agricoles nécessaires pour la seule production ?**

- à conditions de travail et rendement équivalent, pour **±400 000 tonnes importées, il aurait donc fallu mobiliser pour leur production : $0,08 \times 400\ 000 =$**

25 363 ETP (Emploi Temps Plein)

25 363 ETP soit 25 363 emplois à temps plein

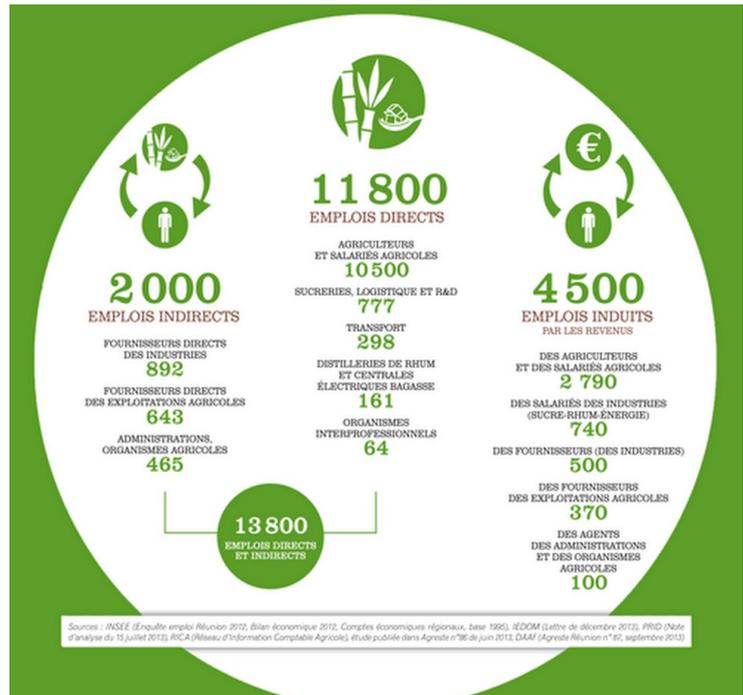
c'est multiplier par plus de 3 fois le nombre d'emplois directs actuels dans la production vivrière locale
 ($25\ 363 / 7\ 926 = 3,2$)

Ce dont il est absolument nécessaire de tenir compte, **en plus** de cette estimation , simplement en terme d'emplois, c'est :

- la **possibilité de développer fortement les filières locales** de distribution, transformation des produits agricoles, **créatrices de très nombreux emplois ;**
- **et de relocaliser des emplois actuellement associés à l'accompagnement de la production et au traitement des produits importés :** sur toute la chaîne de distribution, transformation, conditionnement et transport, gestion extra-territoriale des importations. **Ce sont des emplois supplémentaires délocalisés qui pour une part pourraient être localisés ou relocalisés**

En appliquant les ratios que l'industrie de la canne utilise pour évaluer les emplois indirects de l'agriculture cannière

Combien d'emplois supplémentaires seraient générés à partir de 25 363 emplois agricoles à temps plein directs ?



Il est écrit (<https://sucre.re/economie-et-social/>):

« La filière Canne-Sucre-Rhum-Energie, représente le premier employeur privé de l'île et compte 18 300 emplois directs, indirects et induits, soit plus de 12,5 % des emplois du secteur privé de l'île, un pourcentage considérable équivalent à 2,3 millions d'emplois à l'échelle de la Métropole. »

Seulement **10 500** sont indiqués comme relevant directement de l'activité agricole stricto-sensu (agriculteurs et salariés agricoles)

Le Syndicat du Sucrier de la Réunion affiche, sur des données INSEE de 2012...

11 800 emplois directs... dans la filière Canne-Sucre-Rhum-Energie...

plus 2000 emplois indirects et 4 500 emplois induits.

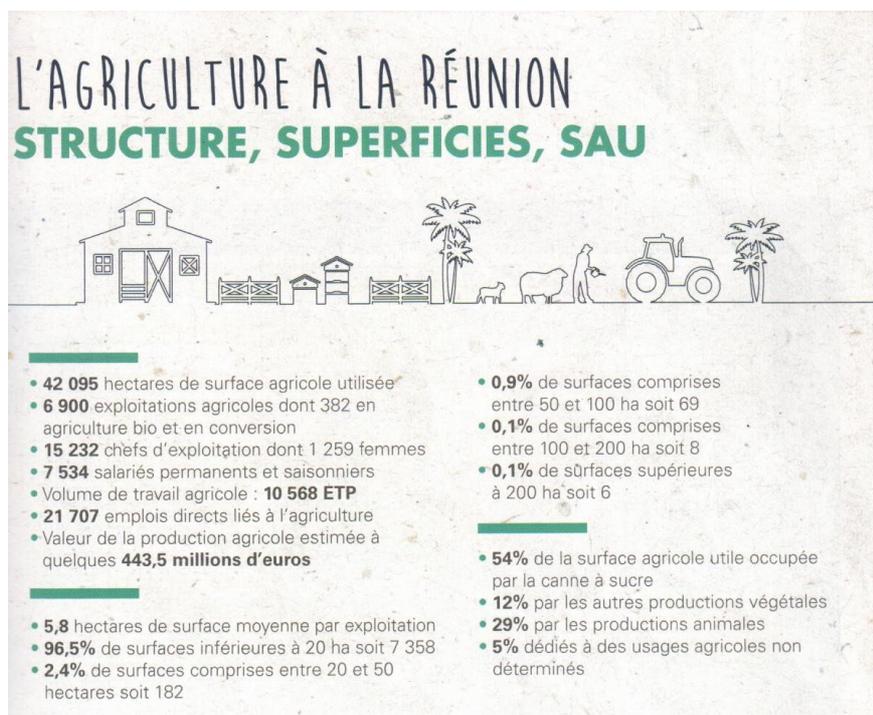
Sans jamais spécifier s'il s'agit de temps pleins et/ou partiels

La chambre d'Agriculture comptabilise en 2021 (« Agricultures et Territoires »),

21 707 emplois directs dans l'agriculture,

mais sans spécifier ceux qui se consacrent à l'agriculture cannière.

En Équivalent temps Plein l'effectif est de 10 568 ETP



De fait, avec la seule culture de la canne à sucre, et non pas en prenant en compte les activités industrielles, logistiques, commerciales, administratives, le gisement d'emplois permanents pour la canne (qui occupe 54% de la SAU) ne dépasse probablement pas le quart des 10 600 Emplois Temps Plein par ailleurs affichés par la Chambre d'Agriculture pour l'ensemble des cultures et l'élevage (environ 35% de la SAU),

soit environ 2 500 emplois directs à temps plein pour les cultures cannières.

Quand il s'agit maintenant de calculer les emplois indirects et induits, comme le fait le Syndicat du sucre:

>>> 2500 emplois permanents (et non pas 11 800 emplois directs car ils ne sont ni tous directs ni tous à temps plein), par rapport à la totalité de tous les emplois affichés pour cette filière : 18 300 emplois au total), le **facteur de multiplication est de 7,3**. Mais encore une fois tous ces emplois ne sont pas à temps plein. C'est donc en ETP que la comparaison mérite d'être faite et que la valeur du gisement d'emplois doit figurer afin d'être véritablement représentative de l'importance sociale et économique de chaque filière.

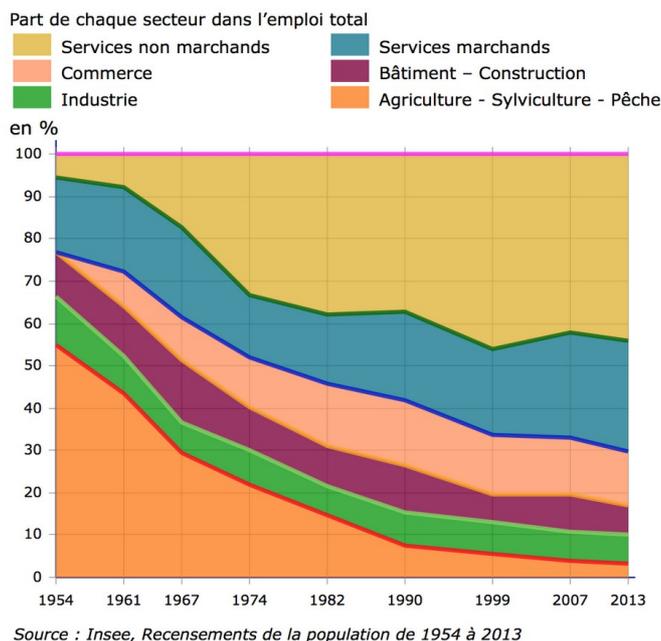
Cette méthode de communication est à l'image de ce qu'affichait le président de la FDSEA en France en 2015, avec le commentaire suivant du journaliste de Radio France qui l'interviewait :

« Mais tout dépend de ce qu'on comptabilise dans ces emplois engendrés par l'agriculture. En amont, on peut trouver par exemple les fabricants de matériels agricoles et les producteurs d'engrais. En aval : les commerçants de gros ou encore l'industrie agroalimentaire. Certaines études prennent même en compte le travail dans les boulangeries, les boucheries et les grandes surfaces.

Conséquence : le nombre d'emplois générés par l'agriculture varie du simple ou double selon les sources. En l'occurrence, le chiffre varie de 0,7 à 5 emplois pour un emploi sur une exploitation agricole. Xavier Beulin a donc préféré le haut de cette fourchette. Sans doute une manière de montrer que l'agriculture est un secteur économique qui compte encore, même s'il a perdu quelque 350.000 actifs en l'espace de dix ans. »

https://www.francetvinfo.fr/replay-radio/le-vrai-du-faux/pres-de-15-des-emplois-dependent-de-l-agriculture-en-france_1772543.html

Récession toujours en cours et si dramatique à La Réunion :



<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=DEP-974>

Si donc nous appliquons le facteur multiplicatif appliqué par l'industrie sucrière réunionnaise (x 7,3), les 25 363 emplois directs supplémentaires dans l'agriculture locale pour substituer des produits locaux aux produits importés, représenterait :

25 363 x 7,3 = 185 150 emplois permanents nouveaux pourraient être créés....

Mettons les donc en regard des 71 000 personnes sans d'emploi en 2019 (taux de chômage de 21%) et près du double de personnes inactives (± 140 000) dans la tranche d'âge correspondant à l'exercice normal d'une activité professionnelle :

**Il est absolument évident
que la substitution d'une alimentation à base de produits importés
par une alimentation constituée des produits de l'agriculture locale
serait génératrice de très nombreux emplois
et serait une vraie solution pour résorber le chômage,
comme aucune politique depuis plus de 50 ans n'y est parvenu.**

**A ce sujet, les objectifs d'OASIS RÉUNION
s'inscrivent dans un véritable cercle vertueux**

Par ailleurs, sur son site, le Syndicat du Sucre de la Réunion indique :

*« L'effet redistributif de la production de canne, de sucre, de rhum et d'énergie sur les secteurs d'activités économiques de notre île, entretient l'existence de près de **4 500 emplois induits** à La Réunion.*

Ces chiffres n'intègrent pas l'emploi créé sur le territoire national par les activités de raffinage du sucre brut exporté, ni par les activités de logistique du sucre (plus de 90 % de la production réunionnaise est exportée en Europe) et du rhum (la majeure partie de la production réunionnaise est commercialisée en Métropole).

Le modèle agricole à La Réunion est structuré autour d'exploitations familiales de petite dimension. Pour la canne à sucre, la taille moyenne d'une exploitation est de 8 hectares. Selon le Réseau d'Information Comptable Agricole (RICA) 2019, il suffit de 4,4 ha de canne pour créer un emploi agricole à temps plein dans la filière canne-sucre, alors qu'il faut 96 ha de céréales pour créer un emploi agricole à temps plein dans les filières françaises de céréales et oléo-protéagineux (céréales, soja, tournesol, ...).

Dans une île où le taux de chômage structurel est très élevé, la filière joue un rôle clé dans la stabilité économique et sociale..

Il fait de la filière Canne-Sucre-Rhum-Energie un pilier économique et social et l'un des tout premiers pourvoyeurs d'emplois de notre île. »

Il est très clair que le Syndicat du Sucre (et c'est son rôle) défend les intérêts de sa filière, mais sur des données et des comparaisons Réunion-Métropole qui ne sont pas véritablement représentatives de l'agriculture locale pour l'ensemble de ses filières !

A La Réunion, il est dit par la Chambre d'Agriculture que la taille moyenne des exploitations agricoles est de 5,8 ha et sur 42 095 ha cultivés, la canne représente 54% de la superficie (22 731 ha) ; 96,5% des exploitations sont de moins de 20 ha : c'est à dire que 3,5% sont de grandes propriétés, jusqu'à plus de 200 ha... qui concernent 265 exploitations soit 4,5 % de la totalité (5 900) :

Ce très faible nombre d'exploitants (265 = 3,5%) possède ainsi une très grande partie de la Surface Agricole Utilisable

et

la très grande majorité des autres exploitants opère sur des espaces agricoles le plus souvent inférieurs à 3 ha

$5\ 900 - 265 = 5\ 635$ exploitants et $42\ 095\ \text{ha} \times 41\% = 17\ 258\ \text{ha} / 5\ 635$ exploitants
= 3,1 ha/exploitant.

Cette simple analyse descriptive illustre bien le fait que **la filière canne à La Réunion est historiquement soumise aux intérêts des grands propriétaires terriens et des structures économiques, industrielles et financières qui orientent de façon conservatrice la politique agricole locale, largement subventionnée par l'État et par l'Europe depuis plusieurs décennies.** Par ailleurs, la part des produits importés utilisés par cette agriculture chimique (intrants, pesticides) est considérable, La Réunion étant le second Département français importateur de ces produits hautement polluants pour l'ensemble des terres, écosystèmes, aquifères, pour la biodiversité animale et végétale de l'île et pour ses habitants.

Rappelons que cette politique a maintenu la population réunionnaise dans son ensemble dans un état de **dépendance totale aux importations, à la consommation outrancière, à l'envahissement par les déchets non recyclés de toutes sortes, aux sources d'énergies fossiles :**

le résultat étant,

- la régression de la qualité de vie,
- la perte de biodiversité et l'altération des écosystèmes terrestres et marins et des paysages,
- la dégradation de la santé humaine,
- et la contribution du territoire à l'accroissement de l'empreinte carbone avec la conséquence du réchauffement climatique et des catastrophes naturelles (sécheresses prolongées, cyclones et intempéries plus intenses).

(confer. La Radioscopie de La Réunion en 7 points capitaux)

4/ Comment favoriser l'extension de l'agriculture biologique dans la société réunionnaise ?

L'agriculture biologique à la Réunion,

- avec un peu plus de 1500 ha de cultures vivrières (légumes- y compris tubercules - et fruits)
- ainsi que des cultures prioritairement d'exportation : vanille, café,
- environ 10 ha de canne bio (4 agriculteurs), ainsi qu'une vingtaine d'ha en conversion (35 planteurs)
- près de 400 agriculteurs certifiés ou en conversion,

est en expansion de 15% / an depuis plus de 5 années.

Elle n'emploie aujourd'hui qu'**environ 2 % des actifs agricoles permanents et saisonniers. C'est trop peu par rapport à la demande du marché et des consommateurs qui sont contraints de se fournir en produits importés s'ils veulent manger « bio » en priorité (ce qui est une pure aberration écologique et économique)**! Nous avons vu que les produits bio locaux représentent moins de 1/1000ème de l'assiette des enfants en restauration publique scolaire, comme d'ailleurs des adultes des établissements hospitaliers et pénitentiaires (point N°6 de la Radioscopie de La Réunion).

Pour autant, le potentiel d'emploi est très favorable en agriculture biologique et agro-foresterie : cette forme d'agriculture est très adaptée aux conditions locales insulaires, tropicales, géomorphologiques : avec de nombreux terroirs très différenciés en fonction de l'altitude, de leur exposition aux grands courants de vents, leur ensoleillement, la pluviométrie, les saisons... **Avec également le capital de connaissance locale des habitants**, reconnus comme des terriens plutôt que des marins ! **Le jardin créole est d'ailleurs un emblème fondamental de la culture locale dans tous les sens du terme.** Faisant écho par sa richesse, sa profusion, sa beauté à celle des paysages et de la biodiversité avec de très nombreuses espèces endémiques et indigènes remarquables, qui ont attiré l'attention des botanistes du monde entier depuis des siècles et fait des remparts et des cirques **un patrimoine mondial avec le Parc national classé en 2010 par l'UNESCO qui couvre 42% de la superficie de l'île.**

Comparativement, la culture agrochimique de la canne à sucre a stérilisé les sols devenus complètement tributaires de l'apport (et de l'import...) de produits polluants déjà cités et en favorisant l'implantation de « pestes végétales » appelant toujours plus de traitements chimiques.

Or le propre de l'agriculture biologique, pratiquée d'ailleurs traditionnellement sur l'île pendant plusieurs siècles avant l'arrivée de l'agrochimie il y a quelques décennies, est de privilégier l'enrichissement naturel des sols, le développement de la couche humique fertile par des méthodes et techniques appropriées qui les protège de plus de l'évaporation et assurent un bon équilibre nutritionnel pour les plantes cultivées. C'est précisément ce que propose le manifeste d'OASIS RÉUNION (<https://oasis-reunion.bio/manifeste>)

Des expériences très abouties de cette agriculture biologique existent aujourd'hui à la Réunion et apportent la preuve incontestable de sa faisabilité et de son efficacité productive ; nous en citerons quelques exemples parmi beaucoup d'autres...

<http://tastereunion.com/aujardinbio/>



<https://www.facebook.com/bitasyonbio/>



<https://ojardinpaulo.jimdofree.com/>



<https://enchampthe.com/>



<https://www.facebook.com/zarlortlater/>



<http://saint-bernard.reseaucocagne.asso.fr/>



Saint-Benoît : M. Beurty fait le pari de la canne bio
<https://www.facebook.com/oasis.reunion.bio/posts/3623563274377618/>



Avec les femmes agricultrices des Outre-mer

Karen Bègue, agricultrice à la Réunion, qui a fait le choix de la permaculture.
<https://la1ere.francetvinfo.fr/outre-mer-et-si-on-bougeait-les-lignes-5-l-autonomie-alimentaire-est-elle-possible-948433.html>



En terme d'emplois, cette agriculture a le contour d'une **activité familiale, paysanne et s'inscrit parfaitement dans la durée, en offrant en direct ou en circuit court (1 seul intermédiaire)** aux consommateurs des produits frais et de très grande qualité nutritionnelle, en même temps qu'en fournissant une très large palette de ressources alimentaires : fruits et légumes tropicaux et de régions tempérées, féculents (céréales, tubercules, grains), protéines végétales équilibrées et également animales (nourriture sans OGM et production azotée utilisée comme fertilisant), fibres et vitamines avec toute la panoplie des brèdes, fruits de saison aux multiples formes, couleurs, goûts, le tout permettant tout au long de l'année de construire une alimentation, boissons comprises, très diversifiée, savoureuses, appétente, que les voyageurs de passage apprécient grandement !

La viabilité économique d'une exploitation de ce type, en polyculture-élevage, se situe dans le rapport 1ha/4 emplois permanents à l'année, voire le double pour des cultures très productives sous serre. Les exploitations collectives, les systèmes de PAT (Projet Alimentaire Territorial, Les jardins partagés, les AMAP Bio, etc.) sont des déclinaisons adaptées à cette forme d'agriculture.

Transposé à l'échelle de l'ensemble de l'île, **400 agriculteurs bio pour 1500 ha** sont dans le rapport de **1 agricultrice-agriculteur pour 3,75 ha** : car il s'agit en fait d'exploitations dédiées à des cultures et des élevages très divers : fruitiers, maraîchages, agroforesterie, apiculture, plantes aromatiques et médicinales, etc.

**Imaginons seulement convertir 20 000 ha de canne en agrochimie
en 20 000 ha en agriculture biologique :**

20 000 x 4 = 80 000 emplois !

Et une production à la clé qui se substituerait très significativement à l'importation massive dont réfrigérée de produits alimentaires non biologiques avec leur cortège d'emballages et de pollution envahissante.

Avec OASIS RÉUNION, raisonnons tous ensemble :

Là est la clé d'une vraie transition agricole, alimentaire, comportementale, dans une relation étroite entre producteurs et consommateurs, mais aussi producteurs et « transformateurs », restaurateurs, commerces locaux.

La capacité d'innovation à La Réunion est considérable car s'appuyant sur la rencontre des civilisations, des cultures occidentales, orientales, africaines, indiennes, chinoises, européennes, insulaires et indianocéaniques. Considérable aussi par la diversité des ressources végétales et des traditions culinaires accumulées depuis quelques siècles. Et l'avantage d'être un territoire français et européen doit se manifester dans cette marche vers une véritable autonomie alimentaire durable et donc nécessairement dans la reconstruction d'une agriculture saine, non polluante, respectueuse du patrimoine naturel et qui rend ses productions accessibles à l'ensemble de la population, le tout au juste prix pour toutes et tous et pour le bien-être des générations futures.

**A La Réunion, de quoi avons nous besoin pour tendre vers une
Autonomie Alimentaire Durable = le plein emploi?**

**une agriculture paysanne auto-suffisante, 100% Bio,
qui assure à notre territoire
une vraie souveraineté alimentaire et économique**

**construite sur des productions identitaires
valorisant l'image du pays, attractive pour les citoyens**

préservant la santé de ses habitants,

ainsi que la richesse biologique de son patrimoine naturel.

attractive pour les visiteurs nationaux et étrangers

Une agriculture et une consommation alimentaire

source de nombreux emplois locaux durables,

économique car sans gaspillage,

sans production de déchets non recyclables

représentative d'une économie circulaire, sociale, environnementale, solidaire

Désirez-vous que **La Réunion** adopte une
alimentation locale, saine, sûre, durable,
autosuffisante, pour tous, et au juste prix ?

Si OUI...

Alors **SIGNEZ** et faites **SIGNER**

le Manifeste **d'OASIS RÉUNION**

qui rassemble déjà plus de 33 000 personnes
sur <https://oasis-reunion.bio>

Campagne La**#BELLVi** **#BioEkLokallÉVital**



contact@oasis-reunion.bio

0692 95 45 45 (9-12h) / **0670510648** (12-19h)